

EUROPE ÉCOLOGIE

Donnons vie à l'Europe.

L'Europe sociale

DES CHIFFRES

- Taux de chômage de l'UE : 10,9%. Chez les moins de 25 ans, il monte à 23,5%.
- Dans les pays du Nord, il y a 4 à 6 points d'écart entre le taux d'activité des hommes et des femmes. En France, c'est 10 points d'écart.

NOS PROPOSITIONS

- Donner des objectifs sociaux à l'UE (et pas seulement viser un taux d'inflation faible) : taux de chômage inférieur à 5%, taux de mal-logés inférieur à 3%, taux d'illettrisme inférieur à 3%, solidarité avec les pays du Sud supérieur à 1% du PIB.
- Établir un nouveau traité en matière sociale pour obliger le Président de la Banque centrale à dialoguer avec les élus (comme aux États-Unis).

L'Europe sociale désigne l'ensemble des politiques sociales de l'UE. Elles agissent par rapprochement des législations nationales des pays membres, grâce à l'action européenne. Elles traitent de l'emploi, des conditions de travail et de la protection sociale. Certains domaines sont exclus du champ européen, par exemple la rémunération, le droit d'association et de grève.

La politique sociale est progressivement devenue une composante du projet européen.

En 1987, l'Acte unique étend les compétences communautaires à la santé et à la sécurité au travail. Les traités de Maastricht (1992) et d'Amsterdam (1997) renforcent la politique sociale européenne, la question de l'emploi devenant « d'intérêt communautaire » et nécessitant une stratégie de coordination. Le Conseil européen de Lisbonne (mars 2000) a même fixé comme objectif à l'horizon 2010 le plein-emploi et la modernisation du modèle social européen.

Les réalisations de l'UE en matière d'Europe sociale concernent quatre grands domaines :

- **Libre circulation** des travailleurs et coordination des régimes de **sécurité sociale** : tout ressortissant de l'UE a le droit de travailler, sans discrimination, dans un autre pays membre et d'y être socialement assuré. Les États membres veillent à ce que les entreprises détachant leurs salariés vers un autre État membre leur garantissent les conditions de travail et d'emploi du pays dans lequel le travail est exécuté.
- **Égalité hommes-femmes** : 13 directives depuis 1975 garantissent l'égalité de traitement au travail, de rémunération et de sécurité sociale.
- **Droit du travail** : protection des droits individuels et collectifs, garantie de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail.
- **Lutte contre les discriminations**.

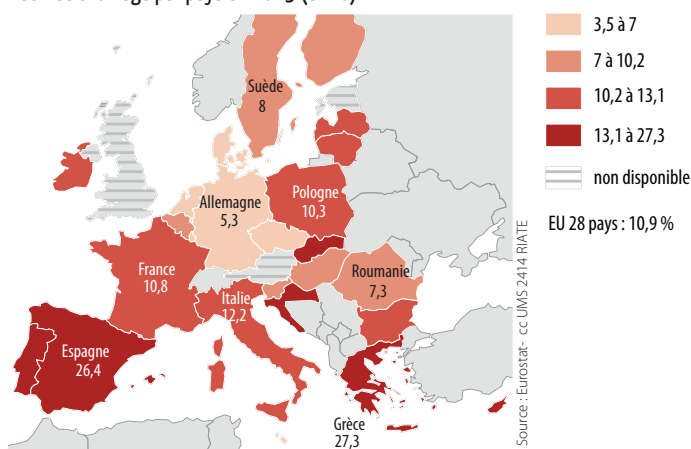
La Charte des droits fondamentaux inclut un socle commun de droits sociaux.

Adoptée en 2000, elle rassemble les droits politiques, économiques et sociaux, tels que le droit à la consultation des travailleurs au sein de l'entreprise, à la protection en cas de licenciement injustifié et à des conditions de travail justes et équitables. Le traité de Lisbonne (2009) lui donne la même valeur juridique que les traités, ce qui la rend contraignante pour les États membres.

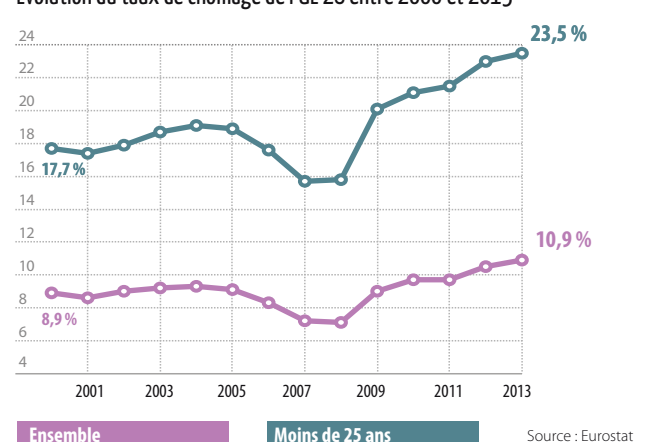
L'Europe sociale reste à construire.

L'Europe sociale est limitée par la volonté des États de rester maîtres de leur politique en matière de droit du travail et de fiscalité. Et la politique européenne de l'emploi reste marginale et intergouvernementale. Les objectifs de la Stratégie de Lisbonne et d'« Europe 2020 » ne sont que des stratégies de coordination de la part de l'Union européenne, et ne permettent pas de projets ambitieux lancés à l'échelle de l'Union.

Taux de chômage par pays en 2013 (en %)



Evolution du taux de chômage de l'UE 28 entre 2000 et 2013



L'Europe doit avoir des objectifs sociaux communs et ambitieux, au-delà des seuls critères de convergence économiques et financiers.